Dossier de l'OHI n° CBSC

LETTRE CIRCULAIRE 20/2023
23 juin 2023

CREATION DU CENTRE DE FORMATION EN LIGNE DE L'OHI ET DE SON COMITE DIRECTEUR

Références :

A. 3ème session de l'Assemblée de l'OHI - Point 6.1 de l'ordre du jour - Présentation des grandes lignes du Programme de travail 3 (Président de l'IRCC)
B. Directives du centre de formation en ligne de l'OHI – éd. 2023
C. Liste des actions, décisions et recommandations de l'IRCC15

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La 2ème session de l'Assemblée de l'OHI avait approuvé les activités visant à mettre en place un centre de formation en ligne de l'OHI sur la base de la décision A-2 Pro 3.3 (décision 42 de l'A-2). En conséquence, le Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) a mis en place une équipe de projet chargée d'élaborer la structure et le cadre du centre de formation en ligne de l'OHI. Sur la base des travaux de l'équipe de projet et du compte rendu qui en a été fait au Comité de coordination inter-régional (IRCC), la 3ème Assemblée de l'OHI a été informée par le Président de l'IRCC de la création du centre de formation en ligne de l'OHI (référence A).

2. Les directives du centre de formation en ligne de l'OHI désormais finalisées en référence B, y compris la composition proposée d'un comité directeur, ont été présentées par l'équipe de projet au CBSC lors de la réunion CBSC21 en juin 2023. Le CBSC a approuvé les directives et la création d'un comité directeur, et la réunion IRCC15 a approuvé la création du comité directeur et ses directives.

3. Avec l'action IRCC15/4 (référence C), le Secrétariat a ensuite été invité à annoncer la pleine fonctionnalité du centre de formation en ligne de l'OHI et la composition du comité directeur qui approuvera les opérations du centre de formation en ligne. En ce qui concerne ce dernier point, le comité directeur sera composé de représentants des organes de l'OHI et des Etats membres de l'OHI suivants :

- Secrétariat de l'OHI (Directeur de la coordination)
- Président du CBSC
- Vice-président du CBSC (Secrétaire)
- Président de l'IBSC
- Chili
- Etats-Unis d'Amérique
- France
- Indonésie
- Nigeria
- Nouvelle-Zélande

4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPALITY OF MONACO
Tél. : +377 93 10 81 00
Fax : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web :www.iho.int

4. Les Etats membres de l'OHI énumérés au paragraphe 3 sont priés de fournir les noms de leurs représentants au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int et leonel.manteigas@iho.int) **avant le 31 juillet 2023**, afin de permettre au comité directeur nouvellement formé de se réunir en septembre 2023 conformément aux directives en référence B.

5. Le Secrétariat de l'OHI souhaite encourager tous les Etats membres à fournir du contenu au centre de formation en ligne de l'OHI et réitère ses remerciements à la République de Corée pour son soutien généreux au rôle et aux objectifs de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général

Luigi SINAPI
Directeur de l'OHI